ACADÉMIE
DE NICE
Liberté
Égalité
Fraternité

NON AU HARCÈLEMENT

Mesdames, Messieurs les directeurs(trices) d'écoles,

La 13ème édition du concours national "Non Au Harcèlement" est lancée.

Le prix est organisé par la direction générale de l'enseignement scolaire (mission chargée de la prévention des violences en milieu scolaire), avec le soutien financier de la MAE. Depuis la rentrée 2021, la participation des écoles et des établissements scolaires au prix "Non au harcèlement" est prise en compte dans la labellisation Phare.

Afin de vous accompagner dans votre participation, nous avons le plaisir de vous partager les ressources nécessaires par l'intermédiaire d'un DIGIPAD dédié, que vous pouvez consulter à l'adresse suivante :

https://digipad.app/p/307212/4263fbfa229c6

Comme chaque année, nous vous invitons à être très attentifs au règlement du concours et à respecter les conditions de participation. Les productions ne respectant pas ces conditions ne pourront pas être étudiées par les jurys, académique et national.

Le pôle de lutte contre le harcèlement de l'académie de Nice vous encourage à participer à cette 13ème édition du prix NAH et vous remercie pour votre engagement.

Pour vous accompagner dans vos démarches vous pouvez contacter Madame Spinella à l'adresse suivante : prixnah.nice@ac-nice.fr

Très cordialement,

Le pôle de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire.

La chargée de mission académique à la lutte contre le harcèlement scolaire
Fabienne Otto-Bruc

Bureau lorem ipsum
LOREN
Tél : 00 00 00 00
Mél : prénom.nom@xxx.fr
Adresse, code postal, ville